

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1050

présenté par

Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Bazin et Mme Poletti

ARTICLE 14

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Avant le 1^{er} octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évaluation de la fiscalité automobile en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose un rapport sur l'évaluation de la fiscalité automobile française (malus, bonus et prime à la conversion), afin notamment de mettre en évidence le besoin d'harmonisation entre la fiscalité automobile nationale et celle des autres pays membres de l'Union européenne. En effet, la fiscalité automobile paraît bien moins punitive chez nos voisins.